

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 27 août 2012

CP 12/08-17

L'an deux mil douze, le 27 août à 12 h 15, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la Base de Plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**AMENAGEMENT DES RD 813 et RD 958 / VC 9
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant les RD 813 et RD 958 / VC 9.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 23 juillet 2012 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis ; les prix proposés figurent dans les procès verbaux présentés.

Elle a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises qui proposent la meilleure offre en fonction du critère d'attribution pondéré suivant :

- Prix des prestations 100 %

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 23 juillet 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales RD 813 et RD 958 / VC 9 avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 813 - PR29+530 à 30+300 – Reprofilement de chaussée - CASTELSARRASIN

Montant : 246 671,14 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Attributaire : Société COLAS Sud-Ouest (82)

RD 958 / VC 9 - PR 71+567 – Aménagement de carrefour - MONTBETON

Montant : 122 766,25 € HT

Délai d'exécution : 4 semaines

Attributaire : Entreprise MALET (82)

. toutes les pièces afférentes et les actes spéciaux de sous-traitance éventuels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,